

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **461/2024/CAB**
Conseil d'Administration du 30 septembre 2024

Sujet : Périodes de fermeture de l'IUT pour l'année universitaire 2024-2025

- ✓ Congés de Noël du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
- ✓ Pont de l'Ascension du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin 2025
- ✓ Congés d'été du mercredi 23 juillet au mercredi 20 août 2025

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 30 septembre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*